

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **27-09-2019** à 13hr00, au bureau municipal, 27 rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

| | | | |
|---------------|-----------------|-------------------|------------------|
| Éric | Mansour | Conseiller | Siège #02 |
| Victor | Hamel | Conseiller | Siège #04 |
| Roger | Lévesque | Conseiller | Siège #06 |

Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Steeve Grenier, Maire, après avoir vérifié que le quorum est respecté, procède à l'ouverture de la séance.

Rés : 2019-128

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Éric Mansour, conseiller et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-129

3. OCTROI CONTRAT BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE POLYVALENT INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE : Le 26 août 2019, la Municipalité de Franquelin a procédé à l'ouverture publique des soumissions en relation avec le projet de bâtiment communautaire polyvalent intergénérationnel dont les résultats sont les suivants :

Les industries M. Santerre Ltée.

Montant total de la soumission : 1 595 853.00\$ avec taxes

SBP Entrepreneur Général.

Montant total de la soumission : 1 678 283.53\$ avec taxes

Construction Gérard Murray.

Montant total de la soumission : 1 451 616.87\$ avec taxes

ATTENDU QUE : La Municipalité ne pouvait pas à ce jour octroyer le contrat à l'entrepreneur général, et ce, même conditionnellement à l'obtention des aides financières;

ATTENDU QUE : Entre temps, les soumissions ont été soumis à l'évaluation quant à leur conformité;

ATTENDU QUE : Les trois soumissions reçus se sont avérées conformes;

ATTENDU QUE : Dans ces circonstances, la Municipalité retient les services du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE : En date de ce jour, la Municipalité a reçu toutes les autorisations gouvernementales afin d'octroyer ledit contrat;

En conséquence, il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu;

QUE : La Municipalité de Franquelin octroi le contrat à l'entreprise Construction Gérard Murray pour la somme de 1 451 616.87\$ avec taxes ;

QUE : Les travaux débutent dans les meilleurs délais après entente avec le contracteur retenu, en conformité avec l'appel d'offre et selon l'échéancier préalablement présenté, le tout conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

Rés : 2019-130

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 13 h 23 .

Steve Grenier, Maire

Myriam Picard, Secrétaire-Trésorière